

Référentiel de compétences et de certifications

La certification s'adresse aux dirigeants de TPE (en activité ou en création) ou leurs collaborateurs directs, ayant le projet d'améliorer l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'IA.

Dans une réalité économique et technologique en constante évolution, les TPE doivent impérativement adapter leur fonctionnement et adopter des outils innovants pour rester compétitives. L'intelligence artificielle offre des opportunités considérables en matière d'automatisation, d'analyse de données et de création de contenu pour améliorer l'efficacité opérationnelle des TPE, mais son appropriation peut sembler complexe pour les dirigeants de petites structures et leurs collaborateurs directs.

Cette certification vise donc à doter ces professionnels des compétences essentielles pour intégrer l'IA de manière stratégique, accessible et opérationnelle au sein de leur TPE. Ils pourront ainsi optimiser leurs processus, améliorer leur productivité, renforcer l'efficacité de leur communication et prendre des décisions plus éclairées. Ils transformeront ainsi l'IA en un véritable levier de croissance pour leur entreprise, tout en restant attentifs aux enjeux éthiques et réglementaires liés à son utilisation.

Prérequis :

- Être à l'aise avec l'usage des outils numériques (explorateur Windows ou Mac, traitement de texte, navigation internet)
- Avoir un projet d'intégration de l'IA pour améliorer l'efficacité de sa TPE, en tant que dirigeant d'une TPE ou collaborateur direct du dirigeant.

Candidat en situation de handicap : Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

Améliorer l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'IA

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
C1. Identifier les opportunités d'application de l'intelligence artificielle au sein de sa TPE, en listant les cas d'usage dans les pratiques de l'organisation en fonction des fonctionnalités et limites des principaux outils IA adaptés, en anticipant les adaptations possibles pour les utilisateurs en situation de handicap, et en prenant en compte le cadre éthique et réglementaire de l'IA, du RGPD et le développement durable, afin d'optimiser les processus et la gestion de la structure.	<u>Présentation d'un projet d'amélioration de l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'IA, au sein de son contexte professionnel,</u> transmis sous la forme d'un dossier de projet rédigé en amont de la session d'examen, soutenu à l'oral, suivi d'un questionnement du jury d'évaluation. Elaboration du dossier de projet En amont de la session d'examen, il est demandé au candidat de rédiger un dossier de projet d'amélioration de l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'IA, contenant l'ensemble des éléments attendus lors de la soutenance orale. Celui-ci devra notamment inclure les productions suivantes : 2 contenus différents (articles, visuels, vidéos, supports interactifs, emails...) que le candidat a généré avec l'IA pour sa communication	Cr1.1. Les opportunités d'application de l'IA identifiées par le candidat permettent d'optimiser les processus et la gestion de sa TPE. Le candidat justifie les différentes optimisations concrètes attendues au regard des capacités, fonctionnalités et limites des technologies IA identifiées. Cr1.2. Le candidat détaille et justifie les adaptations réalisables dans l'utilisation et/ou le paramétrage des outils IA identifiés pour les utilisateurs en situation de handicap. Par exemple commande vocale, transcription audio des productions textuelles ou visuelles générées par l'IA, prompts intégrant des instructions de structuration ou de langage adapté... Cr1.3. Le candidat explicite les éléments du cadre éthique et réglementaire en vigueur de l'IA et du RGPD à prendre en compte dans les applications de l'IA identifiées pour sa TPE.

	externe ou interne, ainsi que les prompts qu'il a rédigés pour les produire. 1 synthèse qu'il a générée avec l'IA et contenant des données volumineuses ou complexes analysées avec l'IA pour aboutir à cette synthèse, ainsi qu'un extrait des données initiales (non traitées). 1 paramétrage d'automatisation de tâche ou de workflow qu'il a réalisée via une technologie IA dédiée. Ce livrable sera transmis au jury en amont de la soutenance afin de faciliter l'évaluation. Présentation du projet au jury d'évaluation A l'oral, il est demandé au candidat de présenter son projet d'amélioration de l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'IA, au sein de son contexte professionnel. Il est attendu du candidat qu'il décrive et justifie : - Plusieurs opportunités d'application de l'intelligence artificielle au sein de sa TPE qu'il a identifiées (en lien avec C1) - Les outils et méthodes qu'il a mises en œuvre pour générer des contenus diversifiés avec l'IA	Cr1.4. Le candidat explicite les principaux impacts négatifs de l'IA sur le développement durable (énergie, eau, matériaux rares, émissions) et formule au minimum 2 bonnes pratiques, réalistes et réalisables dans sa TPE, pour un usage responsable et durable.
C2. Générer des contenus diversifiés avec l'IA (articles, visuels, vidéos, supports interactifs, emails...), en appliquant les techniques de prompt engineering (formulation, structuration, itérations) et en exploitant les outils spécifiques d'IA générative, et en intégrant des adaptations ou fonctionnalités d'accessibilité pour les publics en situation de handicap, afin d'améliorer l'efficacité de sa communication interne et externe.		Cr2.1. Les contenus présentés par le candidat sont diversifiés (articles, visuels, vidéos, supports interactifs, emails...), et générés avec au minimum un outil spécifique d'IA générative : le candidat le justifie en présentant les prompts qu'il a rédigés. Cr2.2. Le candidat justifie en quoi les contenus ainsi produits permettent d'améliorer l'efficacité de sa communication externe et interne (gain de temps de production, qualité de la production, visuel libre de droit...). Cr2.3. Les prompts rédigés par le candidat démontrent une application des techniques de prompt engineering : formulation et structuration des requêtes avec les arbres de pensée et la chaîne de raisonnement, amélioration progressive. Cr2.4. Au moins un des contenus produits par le candidat avec l'IA intègre une ou plusieurs adaptations ou fonctionnalités d'accessibilité pour les publics en situation de handicap. Par exemple

	(en lien avec C2). <i>Le candidat présente les contenus qu'il a généré avec l'IA et leurs prompts.</i>	sous-titrage, transcription textuelle ou audio, police de caractère accessible...
C3. Synthétiser et analyser des données avec l'IA, en sélectionnant et en configurant les technologies IA en fonction de la typologie de données à analyser (documents, bases de données, messages, réseaux sociaux...), tout en prenant en compte les limites des résultats obtenus, afin de faciliter le traitement d'informations complexes ou volumineuses et favoriser une prise de décision éclairée au sein de sa TPE.	- Les outils et méthodes qu'il a mises en œuvre pour synthétiser et analyser des données complexes ou volumineuses avec l'IA (en lien avec C3). <i>Le candidat présente la synthèse qu'il a générée avec l'IA et un extrait des données initiales.</i> - Les outils et méthodes qu'il a mises en œuvre pour automatiser des tâches ou des workflows avec l'IA (en lien avec C4). Le candidat présente le paramétrage d'automatisation de tâche ou de workflow qu'il a réalisée via une technologie IA dédiée. Cette soutenance sera suivie d'un questionnaire par le jury d'évaluation. Questionnement du jury d'évaluation Le jury d'évaluation questionne notamment le candidat sur certains points du projet professionnel ou des réalisations présentés qui nécessiteraient des approfondissements ou des éclairages.	Cr3.1. La synthèse présentée par le candidat est issue de données volumineuses ou complexes (base de données, indicateurs de production, rapports, données de veille...), dont un extrait est aussi présenté au jury, et générée avec au minimum une technologie IA adaptée qu'il a sélectionnée : le candidat justifie son choix d'IA au regard de la typologie de données à analyser. Cr3.2. Le candidat explicite et justifie les configurations qu'il a appliquées au sein de l'outil IA sélectionné pour obtenir la synthèse présentée. Cr3.3. Le candidat justifie en quoi l'utilisation de l'IA facilite le traitement des données et la prise de décision au sein de sa TPE. Il explicite les limites des résultats obtenus (fiabilité des données sources, risques de biais algorithmiques ou d'interprétations abusives) et propose au moins une bonne pratique pour y remédier (par exemple : vérification humaine systématique).

C4. Automatiser des tâches ou des workflows avec l'IA, en paramétrant des technologies IA dédiées de type "no-code/low-code" et en les intégrant à ses process ou outils compatibles (CRM, gestion de projet, finance, RH), afin de rationaliser les opérations courantes et d'augmenter l'efficacité opérationnelle de la TPE.		Cr4.1. Le paramétrage présenté par le candidat permet d'automatiser une tâche ou un workflow issu des processus courants de sa TPE et est réalisé via une plateforme IA dédiée de type "no-code / low-code" (de type Make, Zapier, Notion AI...). Cr4.2. Le candidat explicite et justifie les configurations qu'il a appliquées au sein de la plateforme IA dédiée pour automatiser la tâche ou le workflow cible et l'intégrer à ses process ou outils compatibles. Par exemple classification automatique des leads dans un CRM, émission automatique de factures depuis un logiciel comptable, traitement automatique des demandes ou de données dans un outil RH, extraction automatique d'informations issues de réunions ou d'emails vers un outil de gestion de projet ou un planning... Cr4.3. Le candidat explicite et justifie les tâches et/ou workflows automatisables avec l'IA au sein de sa TPE et les gains attendus en termes d'efficacité opérationnelle.
--	--	--